

# La naissance du calendrier républicain

De 1788, nous allons nous propulser rapidement vers 1793 en marquant au passage les événements importants. Ceux concernant le calendrier sont en gras.

5 mai 1789 : ouverture des États généraux.

17 juin 1789 : le Tiers-Etat se proclame Assemblée nationale.

9 juillet 1789 : L'Assemblée nationale devient Constituante

14 juillet 1789 : Prise de la Bastille

**Dès le lendemain, l'usage est pris d'appeler 1789 an I de la Liberté.**

26 août 1789 : déclaration des droits de l'homme.

12 juillet 1790 : Constitution civile du clergé.

14 juillet 1790 : Fête de la Fédération à Paris

**Le moniteur porte la mention : "1er jour de la deuxième année de la Liberté"**

21 juin 1791 : arrestation de la famille royale à Varennes.

1 octobre 1791 : ouverture de l'Assemblée législative.

14 octobre 1791 : Décret instituant le Comité d'Instruction publique. **Ce Comité, formé de 24 membres (mathématiciens et astronomes comme Romme, Monge ou Lakanal, peintres comme David, poètes comme Chénier...), jouera un rôle majeur dans l'élaboration du nouveau calendrier.**

29 novembre 1791 : Décret de l'Assemblée législative contre les prêtres réfractaires.

2 janvier 1792 : **L'Assemblée législative décrète : "Tous les actes publics, civils, judiciaires et diplomatiques porteront l'inscription de l'ère de la Liberté. L'an IV de l'ère de la Liberté a commencé le 1er janvier 1792".**

10 août 1792 : Le château des Tuileries est pris d'assaut. Le roi et sa famille cherchent refuge auprès de l'Assemblée qui abolit la royauté et incarcère la famille royale au Temple. Convocation d'une Convention nationale.

20 septembre 1792 : Première séance de la Convention. Victoire de Valmy.

22 septembre 1792 : **La Convention nationale décrète : "Tous les actes publics sont désormais datés à partir de l'an I de la République".**

---

Et nous voilà en 1793 dont Louis XVI ne verra pas la fin puisqu'il sera coupé en deux le 21 janvier par l'outil dont il avait contribué à l'amélioration. A partir de maintenant nous allons oublier la "grande histoire" pour nous intéresser à celle de notre calendrier républicain.

L'année 1793 commence par un décret du 2 janvier : **"La seconde année de le république commence le 1er janvier 1793"**

En regardant en arrière, on peut constater que nous avons connu d'abord l'ère de la Liberté dont on ne sait si le début de la première année était au 14 juillet, puis l'ère de la République qui, pour le moment, commence le 1 janvier de chaque année.

La Convention nationale a chargé le Comité d'Instruction publique de préparer un nouveau calendrier. Le Comité, lui, a nommé un groupe de travail constitué par Romme (rapporteur), Dupuis, Guyton, Ferry, Lagrange et Monge pour réfléchir à un projet.

Mais pourquoi créer un nouveau calendrier ? La preuve que le calendrier grégorien est "techniquement bon", c'est qu'il est d'un usage presque mondial aujourd'hui.

Pour la première fois dans l'histoire des calendriers, nous allons assister à la naissance d'un calendrier due à une volonté purement idéologique : il faut en finir avec les pouvoirs de l'Église et son symbole, le calendrier grégorien, avec ses fêtes des saints, son jour du seigneur va en faire les frais. Il faut y substituer des valeurs rationnelles.

Le groupe dont Romme est rapporteur travaille donc en ce sens et Romme est en mesure de présenter le projet au Comité d'Instruction publique le 14 septembre 1793.

---

Le Comité approuve le projet et Romme le présente devant la Convention le 20 septembre 1793.

## Séance de la Convention nationale du 20 septembre 1793

Je ne vais pas reproduire ici le texte complet qui est relativement long et comporte plusieurs tableaux. Je vous en cite les éléments les plus importants :

Une petite introduction sur le pourquoi d'un nouveau calendrier : "l'ère vulgaire fut l'ère de la cruauté, du mensonge de la perfidie et de l'esclavage ; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux. La révolution a retrempe l'âme des Français, chaque jour elle les forme aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire ; et dans sa marche nouvelle , majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée."

La longueur de l'année : "Les Égyptiens, depuis la plus haute antiquité, et les babyloniens 746 ans avant l'ère vulgaire, se rapprochèrent des vrais principes, en faisant leur année de 365 jours, distribués en 12 mois égaux de 30 jours et 5 épagomènes."

Le début de l'année : "[...] Le 22 septembre fut décrété le 1er de la République ; et le même jour à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, le Soleil est arrivé à l'équinoxe vrai, en entrant dans le signe de la Balance. Ainsi l'égalité des jours égaux aux nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants du peuple français comme le fondement sacré de son nouveau gouvernement. [...] Nous nous proposons de décréter que le jour de l'équinoxe vrai d'automne, qui fut celui de la fondation de la République, est l'ère des Français et le premier de leur année, et d'abolir en même temps, l'ère vulgaire pour les usages civils."

## Divisions de l'année :

- le mois : "Les peuples connus, exceptés peut-être les Romains ont divisé l'année en 12 mois. [...] ON s'est, sans doute, déterminé pour le nombre 12 parce que c'est lui qui exprime combien de fois la Lune passe devant le Soleil, pendant que la Terre fait une révolution. Cette division est commode et ne peut être combattue solidement. Mais ce que la raison réprouve et doit faire enfin rejeter de notre calendrier, c'est l'inégalité bizarres des mois qui fatigue l'esprit par des difficultés sans cesse renaissantes, pour savoir si un mois est de 30 ou de 31 jours. [...] Les Égyptiens les plus éclairés de la haute antiquité, faisaient leurs mois égaux, tous de 30 jours, auxquels ils ajoutaient cinq épagomènes à la fin de l'année. Cette division est simple, elle présente de grands avantages pour les usages domestiques et civils, elle convient donc au nouveau calendrier des Français."

La semaine : "Vous avez senti tous les avantages de la numérotation décimale. Vous l'avez adoptée pour les poids et mesures de toute espèce, ainsi que pour les monnaies de la République : nous vous proposons de l'introduire dans la division du mois, qui, étant de 30 jours, sera divisé en trois parties de 10 jours chacune et qu'on pourra appeler décade. [...] Le jour de la décade indiquera constamment les mêmes jours du mois et de l'année. On ne peut obtenir cet avantage de la semaine".

- le jour : à part quelques considérations sur le début du jour dans différents pays ou sous différentes civilisations anciennes, aucune proposition n'est faite par Romme.

- division du jour : "La division de l'heure en soixante minutes et de la minute en soixante secondes, est très incommode dans les calculs. [...] le perfectionnement sera complet lorsque le temps sera soumis à la règle simple et générale de tout diviser décimalement. [...] Cependant, comme les changements qu'elle demande dans l'horlogerie ne peuvent se faire que successivement, nous vous proposons de ne rendre cette division obligatoire que pour les usages civils, qu'à dater de la troisième année de la République".

- Intercalation d'un sixième jour épagomène (Romme parle de "l'Olympiade") : "Si la raison veut que nous suivions la nature plutôt que de nous traîner servilement sur les traces erronées de nos prédécesseurs, nous devons fixer invariablement notre jour intercalaire au moment où la position de l'équinoxe le comportera. Après une première disposition, que la concordance avec les observations astronomiques rend nécessaire, la période sera toujours de 4 ans.[...] Nous vous proposons de l'appeler l'Olympique".

Voilà pour la partie "théorique" du nouveau calendrier républicain telle qu'elle a été présentée par Romme à la convention. Nous verrons plus tard que le système d'intercalation imaginé était incompatible avec le début de l'année qui était fixé à minuit, **temps vrai** de l'observatoire de Paris, qui précède l'équinoxe d'automne.

Nous allons maintenant aborder la partie "pratique" de ce nouveau calendrier selon le projet présenté par Romme : c'est la partie nomenclature.

"Nous vous proposons une nouvelle nomenclature qui n'est, ni céleste, ni mystérieuse; elle est toute puisée dans notre révolution dont elle présente ou les principaux événements ou le but et les moyens."

Suit une histoire de la révolution d'où certains noms sont extraits pour représenter le nom des mois. Je vous en livre le début pour vous permettre de vous faire une idée :

"Les Français fatigués de 14 siècles d'oppression, et alarmés des progrès effrayants de la corruption dont une cour, depuis longtemps criminelle donnait et provoquait l'exemple, sentent le besoin d'une **régénération**. Les ressources de la cour étaient épuisées, elle convoque les Français, mais leur **réunion** fit leur salut..."

Même principe pour les jours épagomènes : "Les cinq derniers jours répondent aux 17, 18, 19, 20 et 21 septembre et pourront être consacrés à des fêtes nationales. Nous croyons que leurs noms peuvent être pris dans l'exposé succinct du but moral de nos nouvelles institutions. [...] Ils seront examinés comme artistes ou soldats, et ils recevront les **récompenses** qui leur sont dues, **la paternité** sera encouragée et considérée, **la vieillesse** sera honorée. [...]".

Quant aux noms des jours de la décade, "Tout citoyen, tout ami de la patrie et des arts qui la font fleurir, doit s'entourer journallement des attributs de l'industrie et de la liberté"

Récapitulation dans le tableau suivant de toute cette nouvelle nomenclature avec le symbole représenté par le nom des jours de la décade :

RANG	CORRESPONDANCE	NOM	DECADE	SYMBOLE
1	22 sept.-21 oct.	La République	Jour du Niveau	Egalité
2	22 oct.-20 nov.	L'Unité	Jour du Bonnet	Liberté
3	21 nov.-20 dec.	La Fraternité	Jour de la Cocarde	Couleurs nationales
4	21 dec.-19 jan.	La Liberté	Jour de la Pique	Arme de l'homme libre
5	20 jan.-18 fév.	La Justice	Jour de la Charrue	Instrument de nos richesses terriennes
6	19 fév.-20 mars	L'Egalité	Jour du Compas	Instrument de nos richesses industrielles
7	21 mars-19 avr.	La Régénération	Jour du Faisceau	Force qui naît de l'union
8	20 avr.-19 mai	La Réunion	Jour du Canon	Instrument de nos victoires
9	20 mai-18 juin	Le Jeu de Paume	Jour du Chêne	emblème de génération ; vertus sociales
10	19 juin-18 juil.	La Bastille	Jour du Repos	
11	19 juil.-17 août	Le Peuple		
12	18 août-19 sept.	La Montagne		
<b>Epagomènes</b>				
1	17 sept.	L'Adoption		
2	18 sept.	L'Industrie		
3	19 sept.	Les Récompenses		
4	20 sept.	La Paternité		
5	21 sept.	La Vieillesse		
6	intercalaire	Le Jour Olympique		

Notons que ce projet était le deuxième d'une série qui en comportait sept.

Le premier était très "neutre" puisqu'il se contentait de numéroter les jours et les mois.

Le cinquième projet était "pour tout le Globe" ce qui prouve l'ambition des créateurs du nouveau calendrier. Les noms des jours de la décade y étaient "latinisés" (Prime-di, Deux-di, tri-di, etc). Les épagomènes étaient numérotés et les noms des mois étaient ceux des signes du zodiaque.

Le décret instituant le nouveau calendrier fut voté par la Convention le **5 octobre 1793**. Le voici :

[Décret de la Convention nationale, concernant l'ère des Français](#)

Du 5 octobre 1793, l'an second de la République française, une et indivisible.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité de l'instruction publique, décrète ce qui suit:

#### ARTICLE PREMIER

L'ère des Français compte de la fondation de la république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'observatoire de Paris.

II. L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

III. Le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'observatoire de Paris.

IV. La première année de la République française a commencé à minuit le 22 septembre 1792, et à fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

V. La deuxième année a commencé le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé, pour l'observatoire de Paris, à 3 heures 7 minutes 19 secondes du soir.

VI. Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1er janvier 1793, est rapporté. Tous les actes datés de l'an 2 de la république, passés dans le courant

du 1er janvier au 22 septembre exclusivement, sont regardés comme appartenant à la première année de la république.

VII. L'année est divisée en douze mois égaux de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire, et qui n'appartiennent à aucun mois; il sont appelés les jours complémentaires.

VIII. Chaque mois est divisé en trois parties égales de dix jours chacune, et qui sont appelées décades, distinguées entre elles par première, seconde et troisième.

IX. Les mois, les jours de la décade, les jours complémentaires, sont désignés pour les dénominations ordinales premier, second, troisième, etc. mois de l'année; premier, second, troisième, etc. jour de la décade; premier, second, troisième, etc. jour complémentaire.

X. En mémoire de la révolution qui, après quatre ans, a conduit la France au Gouvernement républicain, la période bissextile de quatre ans est appelée la Franciade. Le jour intercalaire qui doit terminer cette période est appelé le jour de la Révolution. Ce jour est placé après les cinq jours complémentaires.

XI. Le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix parties; chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics qu'à compter du 1er du premier mois de la troisième année de la république.

XII. Le comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer en différents formats le nouveau calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes et les usages les plus familiers.

XIII. Le nouveau calendrier ainsi que l'instruction seront envoyés aux corps administratifs, aux municipalités, aux tribunaux, aux juges de paix et à tous les officiers publics, aux instituteurs et professeurs, aux armées et aux sociétés populaires. Le conseil exécutif provisoire les fera passer aux ministres, consuls et autres agents de France dans les pays étrangers.

XIV. Tous les actes publics sont datés suivant la nouvelle organisation de l'année.

XV. Les professeurs, les instituteurs et institutrices, les pères et mères de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfants de la république, s'empresseront de leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction qui y est annexée.

XVI. Tous les quatre ans, ou toutes les Franciades, au jour de la Révolution, il sera célébré des jeux républicains en mémoire de la révolution française.

Le nouveau calendrier devait entrer en vigueur le lendemain du décret d'application mais un décret plus tardif (22 octobre 1793) fixa l'époque à laquelle les différentes administrations devraient appliquer ce nouveau calendrier :

Du 1er jour du 2e mois de l'an second de la République Française, une et indivisible.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité des finances, décrète:

#### ARTICLE PREMIER

Pour toutes les administrations dont la comptabilité est établie par exercices, celui commencé au 1er janvier 1793, continuera jusqu'au 1er jour du 1er mois de la troisième année de l'année républicaine.

II. Toutes les administrations dont les recettes, dépenses et opérations quelconques, étaient divisées par trimestre, adopteront le calendrier républicain, de manière que le trimestre courant finisse au dernier jour du troisième mois (20 décembre 1793, vieux style).

III. Toutes les administrations dont les recettes, dépenses et opérations quelconques, étaient divisées par mois et portions de mois, adopteront le calendrier républicain, de manière qu'il ait son entier effet le 1er jour du 3e mois.

IV. Toutes les administrations dont les recettes, dépenses et opérations quelconques, étaient divisées par semaines, adopteront la division par décades du calendrier républicain, de manière qu'il ait son entier effet le 1er jour de la 1ere décade du 3e mois.

Que dire de ces deux textes ? Le deuxième règle des problèmes administratifs destinés à ne pas interrompre des périodes financières. Il n'y a pas grand chose à en dire de plus.

En revanche, on peut faire quelques observations sur le premier texte par rapport au projet présenté par Romme :

- La notion d'*Olympiade* est remplacée par celle de *Franciade* et le *Jour Olympique* devient le *Jour de la Révolution*.
- Bien que posant des problèmes de technique horlogère, le jour est divisé en dix parties.
- Le premier jour de l'année est adopté et est fixé sur l'équinoxe vrai d'automne.
- **Toute la partie concernant la nomenclature est abandonnée** : les mois et les jours sont numérotés.

En fait, la nomenclature n'est pas abandonnée mais fait l'objet de nombreuses discussions au sein même de la Convention nationale si l'on se réfère à l'extrait du Journal des débats et des décrets de la Séance de la Convention du 27ème jour du premier mois de l'an II (18 octobre 1793) :

*"Romme soumet à la Convention une nomenclature pour désigner les noms de la décade.[...] le premier jour serait primile, le second bisile et ainsi de suite.[...] Les oreilles des auditeurs ne paraissent pas agréablement flattées par ces sons. On avait également proposé de dire primedi et ainsi de suite. Cette proposition n'est pas plus heureuse. [...] D'autres membres qu'on assigne aux jours et aux mois des noms qui se lient avec des idées morales, ou présentent des images puisées dans ce que la nature a de plus riant. Pour atteindre ce but, on propose une commission composée de Romme, Fabre d'Églantine, David, Chénier".*

Une nouvelle commission chargée d'étudier une nouvelle nomenclature est donc créée le 18 octobre 1793 et on y voit apparaître un nouveau nom (les autres faisaient déjà partie du Comité d'Instruction publique)

La nouvelle commission se met rapidement au travail et, sans qu'on sache quel est réellement le rôle de chacun dans l'élaboration de la nomenclature (certainement influencée par Fabre et Chénier compte tenu de son caractère "poétique"), est en mesure de présenter son travail à la Convention dès le 24 octobre 1793.

Là aussi, le texte étant extrêmement long je vais vous en citer les passages essentiels :

#### Séance de la Convention nationale du 3ème jour du second mois de l'an II (24 octobre 1793)

*"Un membre (Fabre d'Églantine), au nom de la Commission formée pour la nomenclature des mois et des jours [...]"*

*"[...] Ce vous doit être une heureuse occasion à saisir que de ramener dans le calendrier, livre le plus usuel de tous, le peuple français à l'agriculture."*

Suivent de longues lignes anticléricales et on arrive aux explications sur la nomenclature :

*"[...] l'idée première qui nous a servi de base est de consacrer, par le calendrier, le système agricole et d'y ramener la nation en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles pris dans l'agriculture et l'économie rurale. [...] nous avons imaginé de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique qui exprimât la température qui lui est propre, le genre de production actuel de la terre, et qui tout à la fois fit sentir le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont se compose l'année. [...] de telle manière que les noms des mois qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne, ceux de l'hiver un son lourd et une mesure longue, ceux du printemps un son gai et une mesure brève et ceux de l'été un son sonore et une mesure large."*

Les noms des mois de l'année sont donc les suivants :

Automne	Hiver	Printemps	Été
Vendémiaire	Nivôse	Germinal	Messidor
Brumaire	Pluviôse	Floréal	Thermidor
Frimaire	Ventôse	Prairial	Fructidor

A noter que, selon les auteurs du livre *Le calendrier républicain* (d'où sont extraits les textes), édité par le bureau des Longitudes, dans le texte présenté à la Convention, le second mois de l'été s'appelait Fervidor et non pas Thermidor. Fabre aurait de son propre chef substitué Thermidor à Fervidor entre la lecture du rapport et sa publication. Et, comme le disent justement ces auteurs, "*Thermidor a l'inconvénient d'introduire une expression d'origine grecque dans une nomenclature dont tous les autres noms sont latins*".

Venons en maintenant aux explications concernant les décades :

*"Nous avons pensé que [...] nous devons créer des noms pour chacun des jours de la décade; nous avons pensé encore que puisque ces noms se répétaient chacun 36 fois par an, il fallait les priver d'images [...] Enfin nous nous sommes aperçus que ce serait un grand appui pour la mémoire, si nous venions à bout, en distinguant les jours de la décade des nombres ordinaux, de conserver néanmoins la signification de ces nombres dans un mot composé, de sorte que nous puissions profiter tout à la fois, dans le même mot, et des nombres et d'un nom différent des nombres."*

Et, Fabre, en bon "commercial" explique dans tous les sens l'intérêt d'avoir dans la décade un mot qui ne soit pas un nombre mais qui le rappelle. Il en arrive ensuite au "gros morceau" que constitue la dénomination de chaque jour de l'année et qu'il appelle "*le quatrième mouvement, qui est le mouvement annuel*".

*"C'est ici que nous allons entrer dans notre idée fondamentale, et puiser dans l'agriculture, de quoi reposer la mémoire et répandre l'instruction rurale dans la supputation et le cours de l'année. [...] Nous avons pensé que la Nation après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, devait y retrouver en face tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les signes objets, sinon de son culte, au moins de sa culture, les utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la cultiver et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux, animaux bien plus précieux, sans doute, aux yeux de la raison, que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome"*

Je vous laisse apprécier à sa juste valeur la fin de la phrase ! Je ne pense pas dévoiler la fin de l'histoire à quiconque en disant que ce calendrier républicain n'est pas duré longtemps mais je me demande ce qu'il serait devenu s'il était passé à une postérité universelle. Je vois mal le Coq reconnu par les lapons comme un de leurs animaux familiers. Et l'un de mes amis sera certainement surpris d'apprendre que le chien est compté au nombre des "richesses nationales". C'est peut-être pour cette raison qu'on n'a pas encore trouvé un désherbant spécifique contre cette saloperie ! Mais, trêve de plaisanteries et revenons au discours de Fabre.

Il explique qu'à chaque jour est attaché le nom d'une plante "*le temps et le jour où la nature en fait présent*"

Chaque demi-décade est marquée par le nom d'un animal domestique utile à ce moment et chaque décade par le nom d'un outil agricole dont se sert l'agriculteur à ce moment. Fabre explique la présence de ce outil un jour de repos en disant que "*le laboureur dans le jour de repos retrouvera l'instrument qu'il doit reprendre le lendemain*". Et il en remet une couche en ajoutant "*idée ce me semble touchante qui ne peut qu'attendrir nos nourriciers, et leur montrer enfin qu'avec la République est venu le temps où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre ensemble...*" Pour ma part, je propose que les dimanches portent les noms de Airbus, Caravelle, Concorde... Peut-être que ça nous éviterait quelques grèves ?

Il ne restait plus qu'à baptiser les jours complémentaires :

*"Il reste à vous parler des jours d'abord nommés épagomènes, ensuite complémentaires. [...] Nous avons pensé qu'il fallait pour ces 5 jours une dénomination collective, qui portât un caractère national capable d'exprimer la joie et l'esprit du peuple français, dans les cinq jours de fête qu'il célébrera au terme de chaque année. [...] Nous appellerons donc ces cinq jours collectivement pris, les sanculottides. Les cinq jours des sanculottides composant une demi-décade, seront dénommés primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi et dans l'année bissextile, le sixième jour sextidi."*

Un nom a été donné à ces six jours de fêtes. Le second devait être "jour des actions" alors que le premier était "fête du génie". Suite à une colère de Robespierre, les actions devinrent vertu et précédèrent le génie. La dénomination définitive fut donc :

RANG	JOUR	NOM
1	Primidi	fête de la vertu
2	Duodi	fête du génie
3	Tridi	fête du travail
4	Quartidi	fête de l'opinion
5	Quintidi	fête des récompenses
6	Sextidi	La Sanculottide

Le texte de la séance du 24 octobre 1793 se termine par le décret suivant :

*"La Convention nationale, rapportant l'article 9 du décret du 14 du premier mois (5 octobre 1793), décrète que la nomenclature, les dénominations et les positions du nouveau calendrier seront conformes au tableau annexé au présent décret.  
N.B : par amendement, la Convention décrète que la fête des actions sera célébrée le primidi des sanculottides sous le nom de fête de la vertu, et la fête de l'opinion, le quartidi des sanculottides."*

---